



Licenciement suite fermeture magasin

Par **virginie62**, le **20/06/2009** à **14:07**

Bonjour à tous

Voilà je vous explique ma situation

J'attends un second enfant pour le 30 septembre je serais donc en congés maternité le 19 août

Lundi j'ai appris que le magasin où je travaille depuis presque 5 ans va fermer le 30 juin, par conséquent j'ai reçu le lendemain un RAR m'indiquant que tous les postes allaient être supprimés dont le mien. Dans la même journée j'ai mon patron au téléphone qui me dit que j'ai deux mois de préavis (logique) et que comme la boutique ferme le 30 juin je dois prendre mes 5 semaines de CP en juillet et début août... le souci c'est qu'il me dit qu'il ne peut pas me licencier car je commence un congé maternité le 19 août... Hors je me suis renseignée auprès de l'inspection du travail il le peut puisque je suis au courant du licenciement avant le début de mon congé maternité et que c'est un licenciement économique... mais lui me dit toujours que non... et je tiens à signaler que moi je préfère être licenciée maintenant que l'on en parle plus car je me vois mal aller à la recolle des papiers en janvier après mon congé maternité car le siège de ma boutique se trouve à 1000 bornes et de toute façon c'est mon droit je n'ai pas à me justifier.

De plus, cette histoire de CP m'ennuie car moi je ne veux pas les prendre afin qu'ils fassent partir de mon solde de tout compte, hors mon employeur me dit que comme la boutique ferme je suis obligée de prendre ces CP pour moi c'est faux... de plus il veut que je prenne un arrêt maladie du 1er août au 19 août pour combler ces quelques jours jusqu'à mon congé maternité... Je trouve tout cela très bizarre

Voilà pourriez-vous me dire ce que vous en pensez et que me conseillez-vous

Merci de m'éclairer